

Séance du 16 avril 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES – Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG – Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE :

OBJET : Création du lotissement communal Charigou 3 – participation aux frais d'extension

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, que suite au projet de création du lotissement Charigou 3, un avant-projet a été établi par le maître d'œuvre de la commune faisant apparaître une dépense en AEP de **39 558.40 HT** et en assainissement de **72 083.65 € HT** pour la viabilisation de ce lotissement, soit **111 642.05 € HT** pris en charge par le SGEV.

Conformément à la délibération n°20251203-03 qui fixe les tarifs du SGEV, une **participation communale de 30 % du montant des travaux AEP et ASSAINISSEMENT** réalisés par le syndicat sera demandée à la commune de Saint Front.

Le montant sera ajusté en fonction de la dépense réalisée.

Une convention de groupement de commande entre le SGEV et la commune, qui est désignée coordonnatrice du groupement, sera réalisée pour la consultation des entreprises. Au terme de l'analyse des offres, chacune des collectivités signera son devis ou marché avec l'entreprise retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commande pour lancer la consultation des entreprises

- **Charge** le Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue pour la réalisation des réseaux AEP et assainissement du lotissement Charigou 3

AR Prefecture

043-214301863-20260416-26_04_006-DE
Reçu le 21/04/2026

- **Autorise** le Maire à verser la participation communale au titre de la participation pour la construction de réseau à hauteur de 30% du montant des travaux engagés par le SGEV

- **Charge** le Maire d'inscrire cette dépense au budget du Lotissement Charigou 3

Fait et délibéré en Mairie
le 16 avril 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Saint-Front (Haute-Loire) in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-FRONT' at the top and '(Haute-Loire)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

AR Prefecture

043-214301863-20260416-26_04_006-DE
Reçu le 21/04/2026